Et pour emprunter le langage du communiqué de la conférence fédérale-provinciale qui s'est tenue dernièrement: Les prestations de retraite ne seront plus assujetties aux effets corrosifs des augmentations du coût de la vie. C'est un progrès considérable, je le répète, presque aussi importante, à mon avis, à cause de sa portée, que l'établissement du Régime de pensions du Canada en 1967, et comme l'a dit le ministre à la page 5 et à la page 6, et je cite:

. . . une telle mesure législative ne serait pas sans avoir des conséquences appréciables, des effets à longue portée . . .

. . . des modifications pouvant avoir un effet fondamental, une influence durable sur le Régime de pensions du Canada.

Puisque j'ai mentionné le communiqué de la récente Conférence fédérale-provinciale des ministres des Affaires sociales, je voudrais aussi faire une ou deux observations relativement aux derniers paragraphes de ce communiqué. J'ai été surtout réconforté par le fait que les ministres aient manifesté leur préoccupation pour la parité des contributions et des prestations entre personnes des deux sexes, et plus particulièrement pour ce qui touche les conjoints qui ne sont pas cotisés et qui, donc, ne sont admissibles à aucune prestation à l'heure actuelle.

Lorsqu'on touche cette question, on ne veut évidemment pas parler de personnes anonymes, que l'on considère comme de pures statistiques. La réalité concrète est composée d'êtres que nous cotoyons tous les jours. Nous nous référons précisément à nos mères, nos épouses, nos soeurs et nos compagnes de travail. Il arrive parfois que certains bureaucrates peuvent difficilement se défaire de l'habitude de transposer sur le plan impersonnel des réalités humaines. Les politiciens qui sont très conscients de ces réalités de la vie quotidienne, eux qui reçoivent des appels, des lettres, des instances personnelles en très grand nombre, comprennent mieux la nécessité d'améliorer davantage le régime actuel.

Mon épouse, monsieur l'Orateur, comme toutes les bonnes mères de famille, gère une maison, un foyer, une école de formation, les trois quarts du temps en l'absence du père qui, lui, vaque à ses responsabilités législatives, parlementaires et électorales. Beaucoup d'hommes sont, non seulement chauvins, mais préjugés à l'égard de la femme qui demeure au foyer. Le mouvement de la libération de la femme va trop loin parfois, de l'avis même de bien des femmes, et je me souviens, entre autres, de certaines observations qu'a faites récemment l'honorable Thérèse Casgrain. Mais d'un autre côté, ce soi-disant mouvement de la libération de la femme a le mérite de nous faire réfléchir sur la condition sociale de la femme, et c'est sous cet angle qu'il peut être fort méritoire.

L'enquête sur la condition de la femme au Canada a fait une foule de révélations sur la situation inférieure de la femme par rapport à l'homme, face au marché du travail, à ses conditions de travail quant à sa place de partenaire sociale de l'homme, et l'on nous a surtout démontré qu'il existe encore au pays des lois qui «discriminent» ouvertement contre elle, sans oublier qu'elle est constamment l'objet des plus bas préjugés, surtout de la part des hommes.

Le gouvernement actuel s'est évidemment engagé à corriger les abus, à éliminer la discrimination, et déjà des progrès fort significatifs ont été notés, surtout en ce qui regarde la juridiction du gouvernement fédéral. Je ne nommerai pas toutes ces mesures aujourd'hui, monsieur l'Orateur, parce que je veux surtout concentrer mes remarques sur le sujet à l'étude, et que j'ai d'ailleurs eu l'occasion de traiter de cette question lors de la campagne électorale de l'an dernier, et je pense que la très grande majorité de mes électeurs ont apprécié l'intention du gouvernement à l'égard de cette question.

Non seulement suis-je en faveur d'une étude sérieuse en vue d'apporter des modifications substantielles au Régime de pensions du Canada, de façon à pouvoir y admettre nos épouses et nos mères de famille au même titre que le gagne-pain principal de la famille, en ce qui a trait aux contributions et aux prestations. Je peux également signaler en passant que le parti libéral, lors de sa récente convention politique, a reconnu sans ambages ce besoin et a demandé l'admission des femmes, des ménagères demeurant à la maison, au Régime de pensions du Canada, sur une base contributive. Mais il faut, évidemment, en vertu de la loi, l'assentiment de deux tiers des provinces pour ce faire. Il sera intéressant de voir comment les provinces réagiront à cette suggestion.

Je suis de l'opinion que les ministres des Affaires sociales devraient s'attaquer à ce problème qui m'apparaît comme une inégalité sociale, et ce le plus tôt possible. Je suis heureux de voir que c'est là l'intention du ministre national de la Santé nationale et du Bien-être social, et je m'en réjouis.

Pour conclure mes remarques, et ce n'est pas la moindre de mes préoccupations, monsieur l'Orateur, je veux m'adresser à ce que le communiqué des ministres a décrit comme «la nécessité de prévoir certaines dispositions au sujet de la retraite anticipée aux termes des deux régimes». Voilà le texte français, mais le texte anglais est encore plus clair, et je cite:

The suggestion that early retirement provisions should be built into the Canada and Quebec Pensions Plans.

Si je traduis ce langage technique en langage brayon, langue qu'on parle dans la république du Madawaska que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre des communes, cela veut tout simplement dire, à toutes fins pratiques, abaisser à 60 ans l'âge d'admissibilité à la pension de retraite. C'est là la suggestion qui m'est souvent faite par un nombre croissant de mes commettants. J'en ai parlé récemment, lors d'un discours sur les allocations familiales, et j'en avais aussi parlé en cette enceinte le 19 octobre 1971, je crois.

Évidemment, certains diront que certains arguments militent en faveur de cette question, qui me préoccupe au plus haut point, comme il y en a qui militent contre cette proposition. Mais je pense que l'expérience est particulièrement éloquente à ce sujet. Quant à moi, tout ce que je demande, c'est qu'on se penche sérieusement sur cette question et qu'on nous donne, une fois pour toutes, les raisons, s'il en est, qui nous empêchent d'ajouter ces avantages au Régime de pensions du Canada ou, s'il y a lieu, de procéder sans plus tarder à la modification du Régime de pensions, de façon à se rendre à cette demande du public.

Les travailleurs de ma région qui œuvrent dans la forêt, aux tâches agricoles ou manufacturières, sur les chemins de fer, par les chaleurs d'été et les rigoureux froids d'hiver, dans les usines de pâtes et papiers, sur la voirie, dans les scieries, et ce bien souvent depuis l'âge de 20 ans et parfois moins, atteignent l'âge de 55 ou 60 ans physiquement épuisés, «brûlés», incapables bien souvent de poursuivre un labeur qui, physiquement, leur est de plus en plus difficile à exécuter.

Il me semble que ces personnes, qui se sont physiquement usées au labeur pendant d'aussi longues périodes pour bâtir un pays mériteraient qu'on se penche davantage sur leur désir d'une retraite précoce, sans qu'il soit pour